



6<sup>e</sup> JOURNÉE DE RECHERCHE

# SCIENCES DE GESTION ET DU MANAGEMENT

**JEUDI 23 JUIN 2022**  
**13h30 > 16h30**

Organisateurs :

- Jérôme MAATI (PU, LARSH - CRISS)
- Alain LACROUX (PU, LARSH - CRISS)
- Jordan VAZQUEZ (MCF, LARSH - CRISS)



**CAMPUS MONT HOUY**  
IAE Valenciennes, salle de réunion  
(1<sup>er</sup> étage de l'aile administrative)



<https://bbb.uphf.fr/b/maa-unq-e9m-zuo>



Évènement ouvert à l'ensemble  
des enseignants-chercheurs du LARSH



[www.uphf.fr](http://www.uphf.fr)

## **Présentation 1**

### **« Confiance et comportement des recruteurs envers les recommandations algorithmiques dans la présélection de CV : un biais d'automatisation ? »**

Auteur : M. Alain LACROUX (PU, UPHF - CRISS)

La présélection des CV assistée par des outils d'intelligence artificielle (IA) connaît actuellement un fort développement dans de nombreuses organisations, soulevant des questions techniques, managériales, juridiques et éthiques. L'objectif de cette étude est de mieux comprendre les réactions des recruteurs lorsqu'ils se voient proposer des recommandations basées sur des algorithmes lors de la présélection des CV. Deux attitudes majeures ont été identifiées dans la littérature sur les réactions des utilisateurs aux recommandations basées sur des algorithmes : l'aversion pour les algorithmes, qui reflète une méfiance générale et une préférence pour les recommandations humaines et le biais d'automatisation, qui correspond à une confiance excessive dans les décisions ou les recommandations faites par les systèmes algorithmiques. En s'appuyant sur les résultats obtenus dans le domaine de l'aide à la décision automatisée, nous faisons l'hypothèse générale que les recruteurs font plus confiance aux experts humains qu'aux systèmes algorithmiques d'aide à la décision, car ils se méfient des algorithmes pour des décisions subjectives telle que la sélection de dossiers de candidature.

## **Présentation 2**

### **« Dividend Policy and Earnings Quality: the French evidence »**

Auteurs : Ghassen ALLANI (MCF, UPHF - CRISS) et Yves MARD (PU, UCA - CleRMa)

Cette étude examine l'impact de la politique de dividendes sur la qualité des résultats dans le contexte français. En utilisant différentes dimensions et mesures de la qualité des résultats, nous constatons une relation positive entre le versement de dividendes et la qualité des résultats, pour les mesures fondées sur la gestion des accruals, les séries chronologiques de résultats et la pertinence des résultats. Nous observons également que les entreprises qui versent des dividendes lissent les bénéfices de manière plus agressive que celles qui n'en versent pas. D'autres analyses montrent que les entreprises versant des dividendes utilisent les accruals pour lisser les résultats et renforcer leur persistance. Nos résultats réconcilient les conclusions des études précédentes et questionnent le statut particulier du lissage parmi les comportements de gestion des résultats. Ils suggèrent que le lissage pourrait être une pratique souhaitable de gestion des résultats (Graham et al 2005), venant à l'appui d'une politique de versement de dividendes.

## **Présentation 3**

### **« Structure du conseil d'administration et lutte contre l'agressivité fiscale »**

Auteurs : Sébastien SCHEPENS (Doctorant, UPHF - CRISS) et Jérôme MAATI (PU, UPHF - CRISS)

Dans les sociétés cotées, la stratégie d'optimisation fiscale représente un enjeu financier considérable pour les actionnaires, mais aussi une prise de risque pour la société à l'égard de l'administration fiscale. Certaines sociétés adoptent une attitude d'agressivité fiscale en mobilisant des outils et montages fiscaux sophistiqués et opaques dans le but de réduire sensiblement leur imposition. Dans cette perspective, il est intéressant de se demander dans quelle mesure les actionnaires valorisent l'optimisation fiscale et craignent l'agressivité fiscale, mais aussi de s'interroger sur l'efficacité des organes de gouvernance pour lutter contre l'agressivité fiscale. Dans le cadre de la relation d'agence entre actionnaires et dirigeants, se pose ainsi la question de la structure du conseil d'administration et du comité d'audit pour lutter contre les pratiques fiscales agressives.